



Direction de l'éducation  
 2 place Pierre Meunier – 21300 CHENOVE  
 ☎ 03.80.51.56.36

## ENFANT EXTERIEUR A LA COMMUNE DE CHENOVE

# DEMANDE DE DEROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE

*ANNEE SCOLAIRE 2019 / 2020*

Dossier reçu le :

<u>L'ENFANT</u>		
NOM : .....	<input type="checkbox"/> Fille	<input type="checkbox"/> Garçon
Prénom : .....		
Date de naissance :  __ __   __ __   __ __ __ __  Lieu de naissance : .....		

**NIVEAU DE SCOLARISATION QUE L'ENFANT AURA EN 2019 / 2020<sup>1</sup>** : (cocher la case correspondante)

- Maternelle :**     Toute Petite Section     Petite Section     Moyenne Section  
                           Grande Section
- Elémentaire :**     CP                                     CE1                                     CE2  
                           CM1                                     CM2

**ECOLE DEVANT NORMALEMENT ETRE FREQUENTEE (école de secteur) :**

.....  
 .....

**ECOLE SOUHAITEE :**

.....  
 .....



**Frère(s) ou sœur(s) scolarisé(s)(es)** pour raison de santé au sein du groupe scolaire demandé :

Si oui, préciser le Nom, Prénom de l'enfant ainsi que son niveau en 2019-2020 :

.....

**«Garde» domiciliée dans la commune, près de l'école demandée :**

**par une assistante maternelle agréée**

Pièces à fournir

Attestation de garde signée par la personne assurant la garde de l'enfant

Une photocopie de l'agrément du Conseil Général

Une photocopie du contrat de travail

Une photocopie de la dernière déclaration Pajemploi

Une photocopie d'un justificatif, datant de moins de 3 mois, du domicile de l'assistante maternelle (Facture EDF, GDF ...)

**par un grand-parent**

Pièces à fournir

Attestation de garde signée par la personne assurant la garde de l'enfant

Une photocopie d'un justificatif, datant de moins de 3 mois, du domicile des grands-parents (Facture EDF, GDF ...)

Une photocopie du livret de famille des grands-parents attestant du lien de parenté

**Mode de garde induit par des horaires de travail des parents incompatibles avec ceux des services périscolaires mis en place dans la commune**

Un justificatif de l'employeur des deux parents stipulant les horaires de travail à fournir

**Lieu de travail du parent sur le ville de Chenôve, près de l'école demandée :**

Un justificatif de l'employeur stipulant le lieu de travail du parent à fournir

**Autre motif : joindre une lettre de motivation détaillée**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, responsable légal de l'enfant, reconnaît avoir pris connaissance des conditions de demande de dérogation et en accepte les termes. Je certifie également, sur l'honneur, l'exactitude des informations fournies.

Fait à Chenôve, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature des parents :

**Utilisation de vos données personnelles** : Les données personnelles recueillies dans le cadre de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé et sont destinées aux services de la Ville de Chenôve en charge de traiter votre demande. Elles ne sont en aucun cas transmises à des tiers ou réutilisées à d'autres fins.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 20 juin 1978 N°2018-493, et au règlement général sur la protection des données 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à [rgpd@ville-chenove.fr](mailto:rgpd@ville-chenove.fr). Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

# ATTENTION

Pour la scolarisation des enfants ne dépendant pas de la zone d'influence, cette demande de dérogation ne pourra se concrétiser qu'en tenant compte de **l'équilibre des effectifs des écoles, de leurs capacités d'accueil actuelles et prévisibles** et **après la scolarisation prioritaire des enfants domiciliés sur la commune** :

*Pour les enfants domiciliés hors Chenôve, bien qu'aucune participation financière ne soit demandée à la commune de résidence, le visa du maire de cette commune est obligatoire*

## VISA DE LA COMMUNE D'ORIGINE

Date et signature :

L'affectation définitive interviendra après passage de la demande devant la commission d'affectation

***Ce dossier sera instruit lorsque toutes les rubriques y compris le visa de la commune d'origine seront complétés et tous les justificatifs produits.***

*Dossier à déposer au plus tard le 30 avril 2019*

**A la Direction de l'Education – Pôle accueil familles**

**2 Place Pierre Meunier  
21300 CHENOVE**

Renseignements : contactez le **03.80.51.56.36**

---

**CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION :**

## DECISION DU MAIRE DE CHENOVE

Date :

Avis :